



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°30

Réunion de bureau du vendredi 02 juin 2023

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO - J. GRAGLIA - A. MARY- S. CHILOTTI

Excusés : MM. J. THAON - Y. SIAD - L. CAPPATTI - J. NUCERA

Début de la séance : 19 h 00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°29 du 25 mai dernier.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE :

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à M. THAON Jacques pour le décès de son beau-père.

Mardi 30 mai 2023 le test théorique de rattrapage pour les arbitres classés D1 et D2 s'est déroulé convenablement. Tous les arbitres, des deux catégories précitées, ont pu effectuer leur deuxième test théorique de la saison, en conformité avec le règlement intérieur de la CDA.

La CDA a finalisé les classements de tous les arbitres de District, et a entériné les promotions et rétrogradations dans toutes les catégories, sous réserve de validation par le Comité de Direction.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES :

Néant.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS :

Les désignations des finales de Coupe Côte d'Azur et des championnats ont été effectuées récompensant les arbitres méritants et se dérouleront le week-end du 10 et 11 juin 2023.

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. MARY Alexandre